



«...vous avez devant vous un vaste champ à débroussailler, à défricher et à labourer...»



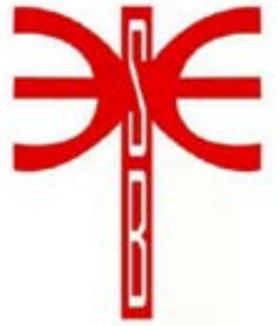
Le Journal de

NOTRE ÉPOQUE

Journal béninois d'investigation, d'analyse et de publicité
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 113 du Vendredi 10 Avril 2020



Message SBEE COVID-19

JOSÉ TONATO MINISTRE DU CADRE DE VIE SUR RUPTURE AN 4

P.6-7-10

« Rien n'est trop beau pour le Bénin »



RÉSIDENT DU BÉNIN

Conseil des ministres de ce 8 Avril

10 mai, fin des congés de pâques, nouvelles dates pour les examens

P.3

Union européenne /Covid-19

Les plans d'une réaction énergique et ciblée

P.11

Infos / Football de Table
Délano Kiki, élu membre de la Confédération

P.9

Élections municipales et communales

P.3

Le 17 mai toujours maintenu comme date

Port obligatoire des masques

P.2

Patrice Talon appelle les béninois à freiner le Coronavirus



LE KANVO
EN TOUTE

Majesté
Nouvelle Collection

LOLO
ANDOCHÉ
PRÊT-À-PORTER

TENDANCES ACTUELLES

La mode aujourd'hui

Quand vulgarité et indécence s'y mélangent

La mode a investi tous les milieux et toutes les classes sociales. Chacun y va selon ses moyens et son milieu. Que ce soit en matière de coiffure, de vêtements et de chaussures. Le domaine qui attire notre attention aujourd'hui est l'habillement. Les tendances aussi bien chez les hommes que chez les femmes est le "slim", les tenues serrées. La mode aujourd'hui n'a plus de limite, elle a investi tous les milieux, que ce soit dans les collèges, les universités, les milieux professionnels et autres. Il n'est pas rare de rencontrer des élèves filles dans des tenues d'école assez déconcertantes : des tenues fantaisistes, moulantes voire sexy. L'école dont la vocation première est de donner une instruction de qualité aux apprenants pourrait facilement être confondue à un podium de Fashion car on y voit toutes les tenues tendance. La mode doit-elle investir les lieux de savoir ? Difficile de répondre à cette question. On retrouve parfois certaines personnes avec des tenues inadéquates pour le travail dans les bureaux. Il existe des types de tenue pour chaque occasion. Entre les tenues traditionnelles, les tenues de ville, les tenues relaxe, chacun doit savoir la tenue qu'il faut et quand il le faut. Ce qu'il est important de savoir c'est que l'habillement fait partie de la communication non verbale, l'habillement est un outil de communication. Même lors des entretiens d'embauche, un accent particulier est mis sur la façon dont le candidat au poste est habillé. L'apparence, la tenue vestimentaire et la posture véhiculent un message. Selon l'habillement vous envoyez des signaux positifs ou négatifs à votre entourage. Il y a des tenues qui inspirent le respect, d'autres qui dévalorisent et d'autres encore qui font voir la personne comme une personne de mœurs légères. La première des choses que quelqu'un qui vous voit pour la première fois regarde c'est votre habillement, votre physique, il se fait déjà une impression de vous. Cette première impression peut jouer à la défaveur de l'individu selon la tenue portée. Dans le milieu professionnel, l'habillement doit aller de pair avec la fonction ou le poste occupé. Les jeunes filles et femmes doivent faire attention à leurs tenues. Leurs styles peuvent leur faire prêter des intentions. Leur entourage peut voir des signaux à travers leur façon de s'habiller alors que les intéressées même n'ont aucune idée de l'effet que produit leurs tenues sur les collègues hommes. Ceci est parfois un facteur favorisant le harcèlement sexuel en milieu professionnel. Les tenues moulantes sont à la mode mais il faut voir le degré qui peut être toléré. Sur le lieu de travail, il n'est pas interdit de porter des tenues à la mode, mais il faut veiller à ce que les tenues soient le moins extravagant possible, pas trop sexy pour éviter de mettre à mal les collègues. La décence doit être de mise sur le lieu de travail. Pour les grandes cérémonies comme les mariages, les baptêmes et autres chacun fait son choix, certains optent pour les tenues traditionnelles et d'autres pour des tenues de ville. Tout dépend du goût de chacun. Les tenues du week-end sont des tenues souvent très relaxes. Les sorties à la plage, au restaurant, en boîte de nuit sont à l'affiche. La tenue relaxe ne signifie pas que n'importe quoi peut-être porté. Il n'est pas rare de rencontrer des gens dans des tenues vraiment déplacées à la limite vulgaire parce que c'est à la mode. Les Jeans Destroyers par exemple qui sont très à la mode, on en voit où les déchirures sont faites avec esthétique et de façon légère et c'est beau mais on en voit d'autres avec de grandes déchirures, où les parties du corps sont très visibles quand c'est porté ce qui paraît vraiment vilain et vulgaire. On voit des jeunes filles et femmes dans tenues très moulantes et très courtes se pavaner dans les rues sans souci. L'Afrique doit-elle perdre les valeurs au nom de la mode ? Cette question mérite d'être posée. Dans le jargon des jeunes, être à la mode signifie être branché et personne ne veut être classé parmi les non branchés. Tout est permis pour rester branché, les tenues fantaisistes, avec des couleurs criardes et des designs pas possibles. Ils vont jusqu'à prêter des tenues d'autres pour faire des photos pour se montrer branché sur facebook et les autres réseaux sociaux. Ils sont "Swag" comme ils aiment à le dire. Un véritable travail doit être fait au niveau de la société quant aux déviances qu'on observe de part et d'autres par rapport à la mode. Une photo indécente mise sur facebook peut-être la cause d'un refus d'emploi demain si les recruteurs lors des enquêtes font un tour sur la page facebook de l'individu. Ils pensent souvent que la jeunesse est une étape de la vie où l'on peut tout se permettre mais il y a des choses qui poursuivent et qui réapparaissent au moment où l'individu s'y attend le moins. Le passé rattrape toujours dit-on. Les parents doivent pouvoir jouer leurs rôles en recadrant le style vestimentaire de leurs enfants. On peut être à la mode sans être ni vulgaire ni indécent.

Moukaram A.M.BADAROU



Le Journal de

NOTRE EPOQUE

Journal béninois d'investigation, d'analyse et de publicité
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007

Édité par GEEK BENIN

Directeur de publication délégué

Prudence SEKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux

Elias BEHANZIN
Léon KOBOUDE
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction

Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef

Jesdias LIKPETE

Rédaction

Ambroise AMETOWONA

Desk Sport

Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE
Rogerio APLOGAN

Correspondant

Kanon NONDICHAO
(Abomey)
Aristide ABIDJO (Lomé)

Service Commercial

Sidoine YEHOUESSI
(95 814 065)

Non respect des mesures mises en place pour lutter contre la propagation du Covid-19

Deux curés de l'église catholique Romaine interpellés



Selon une dépêche de l'Agence Bénin Presse de sources (ABP) de Pobè ce 07 Avril, deux curés de l'église catholique Romaine interpellés pour célébration clandestine de culte ont été gardés lundi par les éléments de la police républi-

caine à Pobè, avant d'être mis sous convocation, a appris l'Agence Bénin Presse de sources sécuritaires. Selon la source, malgré les mesures d'interdiction de cultes prises par le gouvernement pour lutter contre la pandémie du Coronavirus, deux curés ont été surpris en pleine célébration religieuse sur leurs paroisses respectives le dimanche 05 avril dernier avec environ une quarantaine de fidèles. Ceux-ci ont ensuite été dispersés par les éléments de la police républicaine. Convoqués, les deux curés ont été gardés à vue au commissariat dans la journée du lundi avant d'être libérés sous convocation. Ils seront présentés au procureur de la République près le tribunal de première instance

de deuxième classe de Pobè ce mardi, renseigne encore la source, pour répondre de leurs actes. Dans le même registre, trois autres pasteurs d'églises évangéliques dont l'un officiant dans la commune de Kétou et deux autres dans la commune de Sakété ont été aussi interpellés pour célébrations clandestines de culte religieux. Celui officiant dans la commune de Kétou a été déposé déjà à la prison civile de Porto-Novo avec son épouse. Les deux autres interpellés dimanche dans la commune de Sakété, informé-t-on, seront incessamment présentés au procureur de la République qui va décider de leur sort.

Assemblée nationale /riposte contre la Covid 19

Les félicitations du président Vlavonou au gouvernement Talon et au personnel soignant



L'ouverture solennelle de la première session ordinaire de l'Assemblée Nationale au titre de l'année 2020 s'est tenue dans la matinée de ce mardi 07 avril 2020 au Palais des gouverneurs à Porto-Novo dans un contexte particulier de crise sanitaire liée au Coronavirus. Depuis l'entrée du Parlement, les représentants du peuple ont pris la mesure de la situation en mettant

un dispositif de lavage des mains obligeant ainsi tous les usagers du Parlement au respect stricte des dispositions prescrites par l'État central. Outre la mesure de lavage des mains qui est obligatoire, l'entrée à l'intérieur de l'Assemblée Nationale est conditionnée au port de masques.

Les députés au nombre de 57 présents ce jour au Parlement ont tous respecté les gestes barrières imposés à savoir : lavage des mains, port de masques, observance de la distance minimum de un (01) mètre. Le président de l'Assemblée Nationale Louis VLAVONOU dans son discours d'ouverture a adressé au nom de ses collègues députés, les félicitations du Parlement au Gouvernement du président Patrice TALON qui depuis le début de cette crise ne ménage aucun effort pour protéger les populations. Les mêmes félicitations sont adressées au peuple béninois qui

est resté solidaire du gouvernement et discipliné contrairement à ce qui se passe ailleurs. Sans oublier le personnel soignant qui est au front pour soigner les malades détectés : « Par ma voix, l'Assemblée Nationale félicite le Gouvernement et l'exhorte à soutenir fortement tous les efforts qui visent à trouver des remèdes contre cette maladie qui fait tant de dégâts dans le monde...C'est également le lieu d'adresser mes vives félicitations à nos vaillantes populations qui ont spontanément adhéré aux mesures de prévention recommandées par le Gouvernement... »

De même, le Président VLAVONOU a salué la mémoire de la première victime ayant succombé à l'infection de la COVID-19 tout en exprimant à la famille éplorée les condoléances de l'Assemblée nationale du Bénin.

POLO. AHOUNOU

Covid-19

À vos masques, prêts, portez!!!



Dans un communiqué signé du secrétaire général du gouvernement, il est désormais imposé le port du masque en tout le lieu dans les douze communes du cordon sanitaire. Selon le communiqué, cette mesure préventive est conseillée dans les autres zones du pays et même dans la privée dès le moment qu'il y a une autre personne. Lire le communiqué
CORONAVIRUS - Port du masque obligatoire au Bénin

Communiqué du comité gouvernemental de suivi de la pandémie du covid-19 relatif au port obligatoire du masque dans les douze communes du cordon sanitaire à compter du mercredi 8 avril 2020.

Le Comité gouvernemental de suivi de la pandémie du Coronavirus Covid-19 au Bénin s'est réuni ce lundi 6 avril 2020 en visioconférence, sous la présidence du Chef de l'Etat Patrice TALON.

Après analyse des dernières tendances et dans le but de limiter au mieux l'évolution de la pandémie, le gouvernement a décidé de rendre obligatoire dans les douze communes du cordon sanitaire que sont Cotonou, Abomey-Calavi, Allada, Ouidah, Tori-Bossito, Zè, So-Ava, Aguégus, Sèmè-Podji, Porto-Novo, Akpro-Missérété et Adjara et pour compter du mercredi 8 avril 2020 à 00h, le port du masque de protection en tous lieux dans l'administration publique comme privée, dans les réunions, les rencontres dans les marchés, les magasins, les boutiques etc. quel que soit le nombre de personnes

présentes.

Dans les autres régions du pays en dehors du cordon sanitaire, il est vivement recommandé d'avoir également recours aux masques.

Cette mesure préventive reste fortement conseillée sur tout le territoire national même dans les lieux privés, dès lors que l'on est en compagnie de quelqu'un d'autre.

Par ailleurs le gouvernement tient à rappeler que le port de masques de protection ne dispense nullement de l'application des autres mesures de prévention, notamment le lavage des mains à l'eau et au savon, l'observance de la distance de sécurité sanitaire d'au moins un mètre entre personnes.

Enfin le gouvernement en appelle au sens de civisme et de responsabilité de chaque citoyen pour la lutte efficace contre la pandémie.

Le Secrétaire Général du Gouvernement
Édouard OUI-OURO

Port obligatoire des masques

Patrice Talon appelle les béninois à freiner le Coronavirus

Depuis ce mercredi 8 avril 2020, nous avons rendu obligatoire le port de masque dans les douze communes du cordon sanitaire. Cette mesure de prévention vise à nous protéger au mieux de la contamination et de la propagation du Covid-19.

Je sais que le changement d'habitude induit par le coronavirus depuis quelques semaines, n'est pas évident pour chacun de nous.

Cependant, à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles.

Je nous invite à suivre rigoureusement les consignes sanitaires et sécuritaires officielles et à ne sortir que si nécessaire.

Ensemble mobilisons-nous pour freiner le coronavirus (Covid-19).

Patrice TALON-Président de la République du Bénin

Élections municipales et communales Le 17 mai toujours maintenu comme date



Selon le site du journal fraternité les présidents des institutions de la République se sont réunis

hier mercredi par visioconférence. L'ordre du jour a porté sur la tenue ou non des prochaines élections municipales prévues pour le 17 mai prochain dans un contexte de pandémie coronavirus. Il ressort de cette réunion que le scrutin est maintenu pour le 17 mai prochain. Mais des mesures spécifiques seront prises pour la sécurité des électeurs dont la dotation de la

Cena de plusieurs millions de masques pour le jour du scrutin. De même, la campagne sera réaménagée avec priorité à la campagne par les médias. Le compte rendu de la réunion nous parviendra certainement au cours de cette journée.

Adresse de Désiré Vodouou aux militants de Zogbodomey après la publication de la liste BR «...vous avez devant vous un vaste champ à débroussailler, à défricher et à labourer...»



Mesdames et messieurs, Candidates et candidats aux élections communales 2020 dans la commune de Zogbodomey, Avant tout propos, recevez mes chaleureuses félicitations !

La liste définitive des candidats aux élections communales venait d'être publiée et vous êtes en lice. Vous n'êtes pas les plus méritants. Mais le choix a été porté sur vous.

Alors, il est convenable de vous dire que c'est maintenant que le plus dur commence pour vous.

En toute évidence, vous avez devant vous un vaste champ à débroussailler, à défricher et à labourer en toute évidence. Ainsi, que vous soyez titulaire ou suppléant(e), ayez toujours

présent à l'esprit que vous êtes appelé(e) à convaincre, par votre façon de faire, le plus grand nombre et en particulier les sceptiques, ceux qui ne croient pas en vous. A cet effet, vous avez à faire preuve d'humilité et d'esprit de groupe. En toute évidence, sachez qu'un(e) élu est ce citoyen qui est au service de ses compatriotes.

Candidates et candidats BR Zogbodomey, Vous n'êtes pas sans savoir que Zogbodomey a besoin d'être gérée autrement. Et c'est pourquoi nous, différents leaders, faisons aujourd'hui un seul corps et nous mettons à vos côtés pour l'assaut final qui va consacrer une aube nouvelle que fredonnera notre commune au soir des élections communales du 17 mai 2020. L'espoir est bien permis !

Faisons donc preuve de patriotisme et battons-nous tous sans détours pour le plébiscite que nous prophétisons. Chers frères et sœurs, mettons-nous tous au service de nos candidats dans tous les arrondissements de Zogbodomey sans exception pour prouver au Chef de capables de taire leurs divergences pour la cause commune. Je crois en chacun de vous. Je

compte sur Dieu et sur vous tous sans exception aucune afin de montrer au Président de la République que le BR est la Première Force Politique de Zogbodomey.

C'est, je suis convaincu, à ce prix que le Président Talon nous mettra dans ses bonnes grâces et nous aurons assez de nominations qui vont générer d'emplois pour nos jeunes qui s'en plaignent.

Mesdames et messieurs, Nous avons enclenché le processus «taire nos querelles» et c'est le lieu de remercier tous ces militantes et militants dont les cris de cœurs sont légitimes et ne sont pas tombés dans les oreilles d'un sourd. C'est également le lieu de remercier tous ces patriotes qui ne sont guidés que par la fibre militante.

C'est nous tous qui en jouirons. La jeunesse BR Zogbodomey en premier. Elle aura beaucoup à gagner dans cette victoire par la gestion rigoureuse des fonds du contribuable de la commune. Assez de projets seront lancés par la grâce de Dieu. Lesquels projets impacteront avant tout les jeunes et femmes. En bref,

Editorial

L'école de la pipe, de la drogue et des partouzes

Les Béninois ont été très choqués cette semaine avec les vidéos des élèves de certains collèges de Cotonou. Des vidéos obscènes réalisées dans les enceintes des collèges avec les apprenants en uniforme. Jeux sensuels et sexuels, drogue, cigarette : tout y apparaît. La démission des parents : l'une des premières causes de la dépravation des adolescents et jeunes. Les parents ne jouent plus leurs rôles d'éducateurs comme il faut parce que très occupés parfois pour chercher de quoi nourrir ces derniers. Les réseaux sociaux dévoilent aujourd'hui le vrai visage du monde. Le tableau est tellement sombre que l'on se demande parfois si la fin du monde n'est pas proche. Les viols, les agressions, la dépravation, la prostitution, la drogue, les sextape semblent être aujourd'hui le quotidien de la grande partie des jeunes et adolescents. Il y a quelques années beaucoup savaient qu'il existait chez certains adolescents et jeunes des comportements immoraux mais n'avaient pas l'occasion de le vivre. Aujourd'hui on le vit en direct via les réseaux sociaux, la plaie est plus profonde qu'elle ne paraît. La démission des parents, l'accès aux réseaux sociaux, les telenovelas, le laxisme des parents, les mauvaises fréquentations la pauvreté.... Les ministres en charge de l'éducation ont pris leurs responsabilités, les collèges concernés ont tenu des conseils de discipline et ont infligé des sanctions mais tout cela n'effacera pas la honte des parents de ces élèves qui apparaissent dans les vidéos. C'est le début de la descente aux enfers de ces élèves. Après les punitions il faudrait penser à les faire suivre par les spécialistes pour leur éviter de sombrer.

HPH

aucune couche sociale ne sera laissée pour compte.

Mesdames et messieurs, Mettons-nous alors à la tâche et travaillons nuit et jour sans relâche. Demain sera le jour du partage de nos efforts. Autour de la table nous essayerons-nous pour le partage des bénéfices. Rassurez-vous !

Pour finir, je vous exhorte à retenir que nul n'est de trop pour le développement de notre commune qui me tient vraiment à cœur.

Puisse le patriotisme sur fond de sincérité guider nos pas puis la victoire est certaine puisque nul n'est sans savoir qu'un suppléant peut prendre un jour la place d'un titulaire. La

politique étant ce qu'elle est quand on sait s'y mettre pour le bonheur de tous.

Désiré VODONOU



Conseil des ministres de ce 8 Avril

10 mai, fin des congés de pâques, nouvelles dates pour les examens

Le conseil des ministres de ce mercredi 8 avril 2020, a décidé, dans le cadre de la riposte contre le COVID 19, de la réorganisation du calendrier scolaire 2019-2020. Les congés sont donc prolongés jusqu'au dimanche 10 mai 2020. Pendant cette période tous les lieux d'enseignements académiques resteront fermés. Les différents examens démarreront aux dates ci-après : CEP : Lundi 06 juillet 2020; BEPC : Lundi 13 juillet 2020; BAC : Lundi 20 juillet 2020. Les vacances sont prévues pour le vendredi 24 juillet 2020 et la nouvelle année scolaire (2020-2021) est prévue pour le lundi 28 septembre 2020.

COPIE Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 8 avril 2020 par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Mise en place du Comité de Pilotage du Projet d'implantation d'unités de production de pierres ornementales et de carreaux de céramique au Bénin.

Notre pays dispose d'importants gisements de pierres telles que le granite, le marbre, le quartzite et autres, de même que de grandes réserves d'argile céramique inexploitées, le tout réparti dans plusieurs départements. Ces divers matériaux représentent des atouts indéniables sur les plans de la durabilité et de l'esthétique des ouvrages et peuvent donc être très utiles pour le secteur du bâtiment et des travaux publics, s'ils sont transformés en pierres ornementales ou en carreaux de céramique.

Les premières explorations effectuées ont confirmé l'existence d'organiser la mise en œuvre d'une politique de valorisation de ces ressources minières. Aussi, au regard des besoins en matériaux de construction prévus par les grands travaux d'infrastructures qu'il a initiés, le Gouvernement a-t-il entrepris d'étudier les modalités d'exploitation de ce potentiel minier. C'est pourquoi, le Conseil a marqué son accord pour le projet d'implantation d'unités de production de pierres ornementales et de carreaux de céramique dans notre pays.

Ledit projet consistait notamment en la mise en place :

- d'infrastructures d'extraction du granite et du marbre situés sur les sites de Fita, de Mibéocroon, d'Igagan, de Oupou et d'Idjafé ;
- d'une unité de transformation du granite en pierres ornementales ; et
- d'une unité d'extraction des gisements de kaolin de Loto et d'Adjaplan ainsi que des gisements de Zogbodomey, en vue de la fabrication de carreaux.

La production qui découlera de cette première phase du projet sera destinée à la satisfaction des besoins nationaux et l'exportation dans des pays étrangers.

Pour toutes ces raisons, le Conseil a décidé de mettre en place un Comité de pilotage qui veillera notamment à :

- 1- préparer une feuille de route pour la conduite du projet et veiller à sa mise en œuvre ;
- 2- préparer et superviser les études techniques et de faisabilité y relatives ;
- 3- coordonner les actions à mener avec les différents parties prenantes ;
- 4- préparer la création et l'opérationnalisation de la société en charge de la gestion des unités de production.

Les responsabilités concernées par le dossier sont instruits de travailler à son aboutissement dans des délais raisonnables.

Le Conseil a, par ailleurs, adopté les directives portant nomination d'un administrateur et des commissaires aux comptes du Fonds national de la Microfinance.

II- Communications.

II-1. Réaménagement de calendrier scolaire 2019-2020.

Dans le cadre de l'évaluation des mesures de riposte à la pandémie de Coronavirus (COVID-19), le Conseil a procédé à la revue du calendrier scolaire en vue de la validation de l'année scolaire et académique en cours, dans le contexte sanitaire actuel.

Ainsi, a-t-il décidé de la prolongation des congés du deuxième trimestre en cours jusqu'au dimanche 10 mai 2020. En conséquence, les établissements maternelles, primaires, secondaires et universitaires, publics

et privés, confessionnels et étrangers resteront fermés sur toute l'étendue du territoire national jusqu'à cette date.

Sur la base de ce réaménagement, les différents examens démarreront aux dates indiquées ci-dessous :

- CEP : le lundi 6 juillet 2020 ;
- BEPC : le lundi 13 juillet 2020 ;
- Baccalauréat : le lundi 20 juillet 2020.

En conséquence, les vacances scolaires sont fixées au vendredi 24 juillet 2020 après les cours de l'après-midi. La reprise des cours, pour le compte de la rentrée scolaire 2020-2021, est prévue pour le lundi 28 septembre 2020.

II-2. Relèvement ou reconstruction des infrastructures publiques impactées par la construction de la Marina à la plage de Ouidah.

La mise en œuvre de ce projet majeur du Gouvernement entraîne le déplacement d'un certain nombre d'infrastructures publiques de l'arrondissement de Djigbé, dans le commune de Ouidah.

Il s'agit principalement :

- du centre de santé ;
- d'une partie du collège d'enseignement général ;
- de l'école maternelle publique ;
- du commissariat de police ; et
- des bureaux de l'arrondissement.

Aussi, le Gouvernement a-t-il prévu d'en assurer la reconstruction et dans cette perspective, un nouveau site d'environ 25 hectares a déjà été identifié. Le Conseil a donc instruit le Ministre de l'Economie et des Finances de mettre à disposition, les ressources nécessaires à la réalisation des travaux.

En attendant ceux-ci, des locaux provisoires ont été retenus pour assurer la continuité du service public, notamment au niveau du centre de santé, des bureaux de l'arrondissement et du commissariat de police.

II-3. Travaux de réfection de la piste d'atterrissage de l'aéroport international de Cotonou.

Dans le cadre de la poursuite de la mise aux normes dudit aéroport, en attendant l'achèvement de celui de Cotonou, la sélection de sa piste d'atterrissage s'avère nécessaire.

En effet, l'état des lieux révèle des insuffisances de nature à obérer ses performances.

Aussi, le Gouvernement a-t-il fait réaliser un diagnostic qui a permis à la Société des Aéroports du Bénin de lancer un appel d'offres aux fins de la réalisation des travaux.

Au regard de l'urgence du démarrage de ceux-ci, et en vue de garantir leur exécution dans les règles de l'art, le Conseil a approuvé la sélection d'un cabinet réputé pour en assurer le contrôle et la surveillance.

Le Ministre des Infrastructures et des Transports veillera à la signature du contrat y relatif.

III. Mesures individuelles

Sur proposition du Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Monsieur Jean-Claude de RIGO est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Bénin près les Etats-Unis d'Amérique.

Fait à Cotonou, le 8 avril 2020.
Le Secrétaire Général du Gouvernement,
Edmond OUNGBOU.

La crise d'adolescence

La famille doit toujours jouer un rôle important

L'adolescence est cette période sensible où les parents doivent suivre leurs enfants de près pour leur éviter de tomber dans certains vices et excès. La crise d'adolescence est l'ensemble des troubles censés se produire durant la période de transition entre l'enfance et l'âge adulte. Cette période appelée adolescence est une étape que chaque enfant vit de façon particulière. Parmi les troubles que l'on remarque souvent durant cette période on peut citer : les comportements excessifs, l'opposition aux parents, la désobéissance, les sautes d'humeur et autres. Il faut souligner que la crise d'adolescence est un phénomène naturel qui

existe depuis la nuit des temps. Durant cette période transitoire (13 -18 ans) les enfants connaissent des métamorphoses physiques et psychologiques. Comme cela a été mentionné plus haut, les troubles sont censés se produire, ce qui signifie que tous les adolescents ne font pas de crise. Durant cette période d'adolescence, les parents doivent être très attentionnés. C'est une période où les enfants ont tendance à avoir des comportements extrêmes tels que la prise de la drogue et de l'alcool, la prostitution, le vagabondage, la délinquance et parfois le suicide. Les transformations morphologiques et physiologiques se précisent à l'adolescence.

Les caractères sexuels secondaires apparaissent : tétons dououreux et mue de la voix chez les garçons, poitrine hanche chez la fille, pilosité aussi bien chez la fille que chez le garçon. Ces différentes transformations sont parfois source d'angoisse, peur de devenir adulte et responsable ; chez d'autres adolescents c'est plutôt le contraire, ils se croient déjà grands et tout permis. Cette période d'adolescence est une période qui nécessite un dialogue permanent entre les parents et les adolescents. Il faudra beaucoup discuter et expliquer les choses de la façon la plus simple. Toutes formes de violence pourraient

faire l'effet contraire que celui escompté. Les conséquences de la crise d'adolescence sont souvent sans grand danger, on peut citer entre autres la baisse du rendement scolaire, la colère, l'entêtement mais lorsqu'il arrive d'avoir des adolescents qui se laissent aller à la prise d'alcool, à la prise de toutes sortes de drogue, se prostituent, ont des comportements excessifs, font des fugues, attentent à la vie d'autrui, font des tentatives de suicide, il faut faire appel aux spécialistes tels que les psychologues et les pédopsychiatres pour un bon accompagnement de l'enfant. La famille a toujours joué un rôle important dans le devenir de chaque enfant. Quand

les parents jouent bien leurs rôles, ils aident les enfants à choisir la bonne voie, mais quand les parents démissionnent, les enfants font souvent des choix inadéquats et indéliques. L'adolescence est la période où l'enfant trace son avenir. L'adolescent essaie parfois de s'éloigner des parents pour s'attacher à d'autres personnes comme les copains qui représentent un idéal pour lui, dans ce cas d'espèce, les parents doivent trouver les moyens pour accompagner/recevoir l'adolescent afin d'avoir toujours leur place dans sa vie. Les parents sont aussi importants que les amis, cela participe de l'équilibre de l'adolescent. Si les fréquen-

tations de l'enfant sont mauvaises, le parent doit trouver le moyen d'y mettre fin. Les parents doivent pouvoir être à la fois discret et présent. Ils doivent être attentifs et mettre les adolescents en confiance. La crise d'adolescence est difficile pour les parents aussi à cause de tout le stress que les comportements des adolescents leur fait vivre, mais la patience doit être de mise pour aider l'enfant à mieux passer le cap de l'adolescence.

Karimath Foumilayo LAWANI
Présidente de l'ONG Eduquons Autrement
Personne ressource :
Lucrèce ANAGONOU LARY : Pédopsychiatre
Page facebook :
programme Eduquons Autrement

Vie de couples

Les 7 raisons qui poussent un homme à abandonner une femme

Mes sœurs, aujourd'hui je vous donne 7 raisons qui peuvent pousser un homme à vous quitter, même s'il vous aime de tout son cœur. Ce sont des choses que vous trouverez simples, mais ces choses sont importantes pour vos hommes. Ne négligez surtout pas. Les bonnes femmes prendront notes et me remercieront après, mais les autres femmes diront que c'est n'importe quoi et seront en colère contre moi, mais je veux simplement sauver votre couple. Lisez bien et prenez en note pour garder votre chéri actuel ou votre futur chéri.

1. Le manque de respect : Un homme abandonnera une femme qui lui manque de respect. Ce n'est plus un secret

pour personne. Tout le monde sait que le respect est ce dont les hommes ont le plus besoin dans une relation amoureuse. Ce que les hommes détestent le plus, c'est le manque de respect en public, surtout devant ses parents, amis, etc. L'homme déteste aussi les femmes désobéissantes, celles qui font ce qu'elles veulent. Les hommes détestent les femmes qui ne les écoutent pas.

2. L'infidélité : Les hommes détestent les femmes infidèles, c'est très rare de voir un homme pardonner l'infidélité de sa chérie. Mes sœurs, soyez fidèles à votre homme.

3. Les rapports sexuels : Les femmes sont capables de faire des années sans rapports, mais l'homme est incapable de tenir pour une longue durée.

Mes sœurs, je vous ai toujours demandé de vous abstenir avant la dote ou le mariage, car l'abstinence éloignera les mauvais hommes de vous. Mais ne refusez pas un homme qui vous a doté, un homme qui vous a marié. Ne refusez pas aussi un homme avec qui vous avez déjà eu des enfants, un homme avec qui vous vivez en concubinage dans la même maison. A part ceux que je viens de citer, vous pouvez vivre l'abstinence.

4. Le matériel : Mes sœurs, les hommes n'aiment pas les femmes qui demandent de l'argent, ils n'aiment pas les femmes qui passent leur temps à leur parler d'argent. Si un homme travaille et qu'il vous aime vraiment, il vous donnera de l'argent sans que vous ne lui deman-

diez. Mais vous devez chercher à travailler pour éviter de toujours parler d'argent à votre homme.

5. La pression : Les hommes n'aiment surtout pas qu'on les mette la pression. Un homme peut abandonner facilement une femme qu'il aime à cause du fait qu'elle lui met assez de pression. Il subit tellement de pression qu'il finit par abandonner. Mes sœurs, ne soyez pas trop exigeantes, c'est à force de vouloir beaucoup qu'on perd le peu qu'on a, donc acceptez ce que votre homme vous donne, ne demandez pas trop. Il faut accepter le peu que ton homme te donne, le bonheur c'est d'accepter et profiter du peu qu'on a. N'obligez pas votre homme à vous payer des choses chères, ne lui mettez pas de pression, surtout s'il a un boulot

qui le stresse déjà. Un homme a besoin de liberté, donnez de la liberté à vos chéris.

6. Les ultimatums : Les hommes n'aiment pas qu'on les lance des ultimatums. L'ultimatum, c'est lorsque tu demandes à ton homme de respecter obligatoirement certaines conditions, sinon tu vas réagir. Je vous donne un exemple : Lorsque tu dis à ton homme de changer obligatoirement son comportement sinon tu iras voir ailleurs, c'est un ultimatum. C'est un exemple que j'ai donné. Alors, même si votre homme se comporte mal, ne lui lancez pas d'ultimatum. Je le dis parce que les hommes sont de nature autoritaire et la femme est de nature soumise. Donc, lorsqu'une femme pose un ultimatum à son homme, c'est comme si elle essayait

de le dominer, il se sentira faible. Alors que les hommes n'aiment pas les femmes qui les dominent. Il faut donc savoir parler calmement à un homme sans lancer d'ultimatum.

7. Discuter ses ordres ou ses pensées : Les hommes n'aiment pas les femmes qui refusent de faire ce qu'ils leur demandent. Une femme doit respecter son homme. C'est-à-dire qu'elle doit faire ce que son homme lui demande. Mais lorsqu'elle discute avec lui, il trouvera qu'elle est irrespectueuse. Même si votre homme a tort, vous devez trouver la bonne manière de lui parler : Parlez toujours calmement et avec douceur afin qu'il puisse comprendre. Mais ne discutez jamais avec lui.

Si tu as aimé dit moi omain merci

Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Des instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires.

Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, priment toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont :

Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexacts publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de

directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct " ou d'un " direct ", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste.

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, oeuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

José TONATO ministre du Cadre de vie sur Rupture An 4

« Rien n'est trop beau, rien n'est trop grand pour le Bénin »

En décembre 2016, lorsque le gouvernement lançait son programme quinquennal d'actions de projets liés au cadre de vie, on a tôt fait de croire à des rêves inaccessibles. Asphaltage des rues ordinaires ; logements sociaux à l'échelle inédite jamais planifiés dans notre pays, le Bénin ; marchés urbains modernes ; gestion des déchets urbains révolutionnaire intégrant pour la première fois une conurbation, le Grand Nokoué. Un combat titanesque, un bouclier de protection de la côte béninoise, bref un PAG cadre de vie plutôt gigantesque. 4 ans après, on fait un bilan avec le Ministre en charge du cadre de vie, Monsieur José TONATO.



Question : Quel a été l'état des lieux en 2016 à votre arrivée en ce qui concerne votre secteur ?

TONATO : Parler de l'état des lieux en très peu de temps serait un exercice très difficile. Mais je vais essayer de résumer en quelques minutes.

Ce qui a servi de base à l'élaboration de ce que nous avons appelé le Projet de société Nouveau Départ parce qu'il a fallu faire l'état des lieux dans l'équipe qui était autour du Président Talon pour définir en ce qui concerne le cadre de vie quelles étaient les actions prioritaires, urgentes à engager. Vous savez, le département du cadre de vie est un département très intégrateur qui comprend les secteurs importants comme : l'aménagement du territoire, le développement urbain, l'habitat, l'environnement et les eaux et forêts. Ce qui concerne notre cadre de vie à l'échelle de l'aménagement du territoire, c'est le défi de l'infrastructure. Il y avait un gap en termes d'infrastructures de toutes sortes interurbaines, intra urbaines... de différentes natures, routières et consorts. C'est ce gap que nous avons dressé pour élaborer le projet de société. Au niveau du secteur urbain, il faut regarder trois champs :

- le champ de la planification urbaine. Vous savez, pour conduire un développement urbain en un lieu, il faut vous fixer un objectif. Il faut avoir une vision. Donc ce qu'on appelle le Master Plan dans d'autres pays. Aucune de nos villes n'avait un plan directeur clairement adressé. Il n'y avait aucune réflexion projetée sur l'avenir, et donc difficilement, les actions d'aménagement de construction de la voirie, l'assainissement des infrastructures en général, étaient des actions un peu parsemées, au coup par coup et sans cohérence.

- Dans le secteur de l'environnement, la résilience était pratiquement en lambeaux. Vous avez vu par rapport à la protection côtière, c'était un désastre à l'Est de Cotonou. Par rapport à l'inondation, n'en parlons pas. Une vague de deux séries d'inondations qui venaient plonger nos populations dans un drame inouï, donc le volet inondation fragilisait nos contrées. Voilà un peu de façon sommaire, l'état des lieux sans vouloir aborder

la question de la gouvernance qui est une question fondamentale en matière de cadre de vie car qui est-ce qui fait la planification, qui fait la mise en œuvre des infrastructures ? C'est l'institutionnel qui pose les bases et donc de la maintenance. Or la maintenance dans nos villes n'est pas une culture. C'est donc dans cet environnement de gaps, de manque sur plusieurs plans en matière de planification, en matière d'infrastructures, en matière de gouvernance que nous avons attaqué la mise en œuvre du PAG.

Alors justement, par rapport à cela déjà en 2017, il y avait des maquettes qui étaient présentées aux populations, et on vous taxait de gouvernement maquettes. C'est sûr que vous avez souffert de cela...

Oui mais les maquettes avaient quand même un avantage. Elles démontraient qu'il y avait des études sérieuses qui se font avant de passer à la dimension réelle. Je parlais tantôt d'ambition, de planification, de vision. C'est cela la maquette. Elle a beaucoup manqué dans ce pays et c'est ce manque qui est à l'origine des éléphants blancs que nous avons tous condamnés. Mais les maquettes empêchent la perte de temps et le gaspillage de temps. Vous savez, l'urbaniste est professionnellement formé pour ne pas cueillir les fruits de son labeur, de son intervention. Le fait de ne pas les voir n'est pas une frustration. On est convaincu que dans 50 ou 100 ans les résultats seront là. Et par rapport à la vision stratégique que le Chef de l'Etat a conduit dans le secteur de cadre de vie, nous parlons aujourd'hui du projet asphaltage mais je puis vous dire que, grâce à la position que j'occupe aujourd'hui, le projet asphaltage est peut-être 10% de ce qu'on va commencer à voir à partir de maintenant parce tous les projets ont atteint un niveau de maturité. Certains sont en appel d'offres, d'autres sont déjà passés, des contrats sont signés, les chantiers démarrent. A partir de maintenant jusqu'à plusieurs mois devant nous, cela doit être l'émergence, la visibilité au niveau des différents projets, que nous allons conduire et nous allons en parler.

Alors, aujourd'hui, beaucoup de villes changent de visage. Aujourd'hui, vous vous

dites que ce que vous avez commencé se concrétise ?

C'est un peu le sentiment qui nous anime aujourd'hui. Vous savez, le projet asphaltage dans le langage technique est un projet d'aménagement urbain et d'assainissement pour canaliser tout ce qui est inondation. Le projet Asphaltage est un nom. Vous savez « asphalt » est différent du goudron. C'est pour stigmatiser la qualité où nous voulons porter l'aménagement urbain et le cadre de vie. C'est pour cela que nous avons saisi au bond un nom que le Chef de l'Etat a utilisé donné au projet d'aménagement. C'est de l'aménagement urbain, le revêtement, la voirie, l'assainissement d'un certain nombre de lots spécifiques complémentaires comme l'éclairage public. Nous avons plus de 15.000 lampadaires solaires sur plus de 195 km de voirie qui constituent la première phase

Ce n'est pas encore visible

Les marchés sont passés. Pour ceux qui ont vu la voie qui dessert le site du pèlerinage d'Ekpè, les lampes sont posées. Toutes les voies asphaltées aujourd'hui bénéficieront d'éclairage public solaire, sans oublier les espaces verts, les alignements d'arbres et les équipements de sécurité routière comme les feux tricolores, les panneaux d'information des populations. Enfin, le dernier qui concerne le mobilier urbain à savoir les banquettes et les poubelles dans les zones où il y a des délaissés de voirie pour permettre de faire ces aménagements. Tout ceci dans les 9 villes sélectionnées. Bref, le projet asphaltage, c'est de la voirie, c'est de l'assainissement et c'est tout l'agrément en termes d'éclairage, d'espaces verts, de sécurité et de mobiliers urbains.

Tout cela sera prêt avant 2021 ?

Aujourd'hui, la date du dernier lot, qui est le lot le plus long, celui de Porto-Novo, doit finir d'ici octobre 2020. Tous les autres lots arrivent à leur fin en juin 2020. Et en juin 2020, à Cotonou, à Sèmè-Kpodji, à Bohicon, à Abomey, à Lokossa, à Parakou, à Natitingou, vous verrez le projet Asphaltage dans sa forme finalisée.

Monsieur le ministre, Porto-Novo qui a fait peau neuve à l'instar de 8 autres villes sélectionnées. Pourquoi cet engouement pour Porto-Novo ?

C'est vrai. Je vous remercie d'avoir choisi Porto-Novo parce que pour nous, Porto-Novo est emblématique. Porto-Novo doit recouvrir les attributs d'une capitale. Et ça devient concret. Cette transformation comme vous le dites, se passe dans 9 villes du Bénin. Si je prends Cotonou, il y a des zones qu'on n'a pas pensé attaquer et depuis, les populations étaient à mille lieux de penser qu'on pouvait aménager ces zones. L'exemple du basfond de Vodjè en allant vers Agontinkon, le basfond d'Akpakpa dans la zone de ciné Concorde... On travaille sur des axes struc-

turants pour aider au décongestionnement, désenclavement des périphéries urbaines. C'est cela le développement. Au-delà de l'acte d'aménagement, vous êtes d'accord avec moi que le projet asphaltage est un acte qui dope l'économie urbaine. Simplement ça commence par le foncier, quand vous rénovez la voie quelque part, le foncier prend de valeur et les activités économiques se développent.

Au plan social, nous sommes déjà à plus de 10.500 emplois créés. Sur les 222 milliards de FCFA du projet, dans sa première phase, nous avons déjà décaissé 122 milliards FCFA. Et aujourd'hui, le projet est à un niveau d'avancement global de 80%. C'est un projet qui structure vraiment le paysage de nos villes. Et comme les villes sont les pôles de développement de notre territoire, l'agenda spatial du Bénin qui est le schéma d'aménagement du territoire, devient une réalité puisque les villes riches, ce sont des hinterlands plus riches, c'est la production qui est dopée et si on combine le projet Asphaltage avec l'aménagement des voies interurbaines que conduisent nos collègues du ministère des infrastructures, vous êtes d'accord que ce n'est pas un hasard si le Bénin en moins de 3 ans a pris la tête des producteurs de coton. Tout cela est lié. Le PAG, c'est un ensemble, je voudrais simplement dire que le projet asphaltage en lui tout seul résume l'ambition que le gouvernement porte et que le Président Talon porte également pour notre pays, le Bénin et que je résume en une seule phrase : RIEN N'EST TROP BEAU, RIEN N'EST TROP GRAND POUR LE BENIN, nous aussi nous méritons un cadre de vie qui soit digne de nous et qui facilite le développement de notre pays et de nos activités.

Pour ce qui est de votre secteur, vous avez engagé une série d'actions dans le Grand Nokoué. Démarrons par l'aménagement des berges lagunaires.

Vous verrez dans le fil de développement que tous les projets sont liés, complémentaires. Le projet qui a permis de rendre salubre la berge lagunaire de Cotonou fait partie d'un autre projet beaucoup plus grand qui est le projet de modernisation et de gestion de déchets dans le Grand Nokoué. Ce projet a plusieurs composantes dont la salubrité qui a déjà commencé. Aujourd'hui, les Cotonnois voient que leur ville est beaucoup plus propre avec des voies balayées et désensablées. Il faut rappeler que ce n'est pas Cotonou seul. On peut citer Abomey-Calavi, Sèmè-Kpodji et même les voies interurbaines comme Cotonou-Lomé, Cotonou-Bohicon... Aujourd'hui, les gens constatent que ces voies sont subitement devenues propres parce que 2 ou 3 fois par semaine, il y a des gens qui balayent, qui désensablent. Ça c'est le volet salubrité.

Ce que vous avez vu sur la berge de Dantokpa, participe d'une autre composante appelée la destruction des points noirs. Les points

José TONATO ministre du Cadre de vie sur Rupture An 4 « Rien n'est trop beau, rien n'est trop grand pour le Bénin »

noirs sont les dépotoirs sauvages qui se sont accumulés dans l'agglomération de Cotonou et environ durant ces 10 dernières années parce que de la collecte à la gestion des déchets, tout a été déficient. Donc nous avons décompté plus de 1.000 dépotoirs sauvages dans le Grand Nokoué dans le cadre de ce projet. Certains dépotoirs sont au bord de la lagune et polluent les produits halieutiques provenant de la lagune. Vous n'êtes pas sans savoir que les crevettes du Bénin, ne vont plus à l'Union européenne à cause de la pollution...

Comme le projet contournement Nord a un volet qui prévoit l'aménagement d'une corniche et une d'une voie lagunaire pour permettre que le bord de la lagune de Cotonou, comme dans tous les pays où les gens pensent bien ces choses, soit aménagé, qu'on puisse développer des commerces comme les restaurants, les hôtels, ... donc c'est en prévision du démarrage des travaux d'aménagement de la voie lagunaire que nous avons immédiatement attaqué la berge lagunaire de Dantokpa. Sur cette berge libérée grâce au génie militaire, nous ne permettrons à aucune activité de la salir à nouveau. Actuellement une clôture grillagée est en cours pour empêcher son accès.

Le marché Dantokpa restera toujours là ?

Pour l'instant, il restera là. Mais après cela partira. Quand nous serons sur le programme des marchés, je vous expliquerai comment sera organisé le départ. Mais pour le moment, le marché restera jusqu'à l'organisation de son départ. Vous savez, le Président Talon a dit qu'aucun marché ne sera déplacé tant que le dernier usager ne trouve une nouvelle place dans le nouveau marché ou espace qui doit l'accueillir. Donc cette berge, en plus de la clôture grillagée et de la voirie qui va la longer, nous avons positionné des bacs pour permettre aux usagers du marché de ne plus aller jeter les ordures dans la lagune. Il faut dire que ces bacs sont relevés quotidiennement pour empêcher leur saturation.

On a l'impression qu'on n'a pas enlevé toutes les ordures avant de mettre du sable jaune ? Cela ne va pas créer d'autres problèmes après ? L'autre chose, l'autre côté de la berge est toujours insalubre, pourquoi ?

C'est vrai qu'on n'a pas tout enlevé. Mais il y a une étude technique conduite par ESGIS sur la voie sur la berge. Cette voie est callée à une hauteur donnée. Il a été aussi démontré que compte tenu du fait

que les déchets ont été entassés pendant plusieurs années, il ne sera pas nécessaire de tout enlever. Si on enlevait tout, le poids du remblais sera exorbitant. Par contre, on peut facilement contenir ce qui est en-dessous avec un mur de soutien qui est prévu par le projet avant de construire la berge. Voilà pourquoi, nous avons donné une côte précise au génie militaire pour arrêter l'enlèvement des déchets avant de mettre la terre.

L'autre côté constitue la 2e phase de ce projet qui sera bientôt entamée. Puisque de l'autre côté, il y a une voie qui passe et que nous avons appelée barreau qui sera dédiée au transport des poids lourds qui quitteront directement le port autonome de Cotonou pour rejoindre le contournement Nord par le biais d'un pont aménagé à cet effet. Pour ce qui concerne la date de démarrage de ces travaux, mon collègue des infrastructures vous en dira plus. Quant au nettoyage c'est le ministère du cadre de vie qui le fera dans un bref délai.

Quand on parle de Cotonou, on doit parler aussi des inondations. Vous avez lancé un programme important, l'assainissement pluvial. Où en est-on ?

Quand le président Talon est arrivé en 2016, on disait que l'échéance la plus proche qu'on avait pour finaliser la question des inondations, c'est 2038. Donc, pour finaliser le plan d'assainissement pluvial de Cotonou, dans le meilleur des cas, nous devrions aller jusqu'en 2038. Le taureau a été pris par les cornes. Nous avons finalisé toutes les études techniques. Nous sommes allés à une table ronde des bailleurs le 17 janvier 2018. Nous avons mobilisé 2138 milliards de Francs CFA avec 6 partenaires différents. Le lead est tenu par la Banque mondiale. Il y a la Banque africaine de Développement, la Banque ouest-africaine de Développement, la Banque européenne d'Investissement, la Banque islamique de Développement, et puis l'Agence française de Développement. Nous avons 6 bailleurs qui nous ont aidés à rassembler les 2138 milliards. À la date où je vous parle, toutes les études techniques et tous les DAO sont prêts. À la date où je vous parle, on est en train de finaliser le recrutement de l'agence de maîtrise d'ouvrage déléguée qui est conduite sous le contrôle de la BEI ; et dans le 3e trimestre et le 4e trimestre de cette année, les appels d'offres vont partir. Ça veut dire que, sur l'ensemble des bassins de la ville de Cotonou, nous allons lancer les appels d'offres, et que les travaux vont démarrer de façon progressive. Le

plan d'assainissement pluvial de Cotonou, à partir de fin 2020, va durer 6 ans de travaux.

En dehors des dizaines de kilomètres d'ouvrages d'assainissement, en plus de ce qui se fait aujourd'hui en asphaltage, ce plan comporte également 60 kilomètres de voirie aménagés dans le cadre du plan national. Toujours pour la ville de Cotonou, le linéaire aménagé va s'accroître. Quand on parlait d'asphaltage, je n'ai pas mentionné que nous sommes déjà en train de préparer, sur les instructions du chef de l'État, la phase B. On a dû passer, en 3 phases, le projet asphaltage. On voulait le passer en 2, mais la circulation serait très difficile à gérer dans nos villes si on bloquait la moitié de la ville pour le projet asphaltage. Donc, on a dû découper en 3. On prend le tiers, on laisse circuler les gens, c'est plus facile d'aménager les voies de déviation. Mais nous préparons déjà la phase B qui va démarrer dès la fin de la phase A. Voilà un peu comment ça s'enchaîne entre l'assainissement pluvial et le projet asphaltage. Vous allez peut-être me demander : « Mais, et l'assainissement des autres villes qui reçoivent le projet asphaltage ? ». On a ce qu'on appelle PAP (plan d'assainissement pluvial des villes secondaires). Nous sommes très avancés avec la Banque africaine de Développement pour que, de façon parallèle, on démarre également l'assainissement de ces villes secondaires. L'asphaltage a pris en charge une partie de cet assainissement parce que si vous faites une voie et que vous ne l'assainissez pas, elle ne va pas durer. Mais nous avons déjà anticipé, et avec la BAD, très bientôt, avant la fin de cette année, nous aurons un PAP villes secondaires pour combler le gap d'assainissement pluvial dans ces villes qui sont déjà prises en compte par le projet asphaltage.

Monsieur le Ministre, ouvrons maintenant le chapitre de protection de la côte à l'est de Cotonou et justement plus tard le segment ouest et Avlékété.

Je pense que ça a été mon tout premier chantier très chaud. J'étais dans la toute première semaine en avril 2016 quand, à cause de la détresse des populations d'Akpakpa, le président Talon m'a instruit avec mon collègue Sacca Lafia pour aller regarder et prendre des engagements. Le 1er projet, dans sa 1ère phase, avait été mal fini. On n'avait pas finalisé la consolidation des épis. On n'avait pas rempli les caissons qui étaient entre les différents épis. De ce fait, la mer a recommencé ses dégâts de plus belle. Pour stopper ça, nous avons pris le



taureau par les cornes, nous avons finalisé les études, nous avons levé le financement ; et l'engagement qu'on a pris avec les populations, c'était que, dans un délai d'un an (personne ne nous croyait le jour-là. On nous avait même hués, et on comprenait très bien). Mais avant ce délai d'un an, nous avons inauguré la protection côtière à l'est de Cotonou. Tout le monde a vu le 15 février 2018 le président Talon lui-même sur le terrain pour aller voir si tout se passait bien, donner de nouvelles instructions. C'est ça qui a donné vie au lac marin de Donatin, puisque-là aujourd'hui ce ne sera plus de la protection côtière parce que ce qui permet la soutenabilité de la protection côtière, c'est l'aménagement balnéaire, c'est le développement du tourisme ; et aujourd'hui, après le lac marin, nous voulons faire une marina pour que le programme hôtelier qui va se développer sur l'ancien espace du PLM Alédjo puisse disposer d'infrastructures balnéaires importantes dignes de drainer les touristes de la sous-région et du monde entier. Donc, à ce niveau, la protection côtière est terminée.

Sur Avlékété, nous sommes passés de 4 à 5 kilomètres de digue parce que la demande est très forte. À chaque fois que le président descend sur le terrain, les projets prennent une autre envergure. Nous sommes passés également à un aménagement confortatif pour créer un véritable lac marin parce que tout le monde le sait, mon collègue du Tourisme vous le dira, le Club Med a déjà signé avec nous. Il y a une autre chaîne internationale très connue dans le monde asiatique et consorts, qui fait des resorts 5 étoiles, qui a déjà signé avec nous. Nous avons beaucoup de demandes. Du coup, on renforce l'investissement qui a été fait au niveau de ces digues. C'est ça qui attire, c'est un investissement qui est à mi-chemin entre Cotonou et tous les investissements touristiques qui se font à Ouidah, avec la Route des Pêches que vous connaissez déjà et qui a été faite par les collègues du ministère des Infrastructures et des Transports, qui va être prolongée

jusqu'à la porte du non-retour, qui va continuer après la porte du non-retour jusqu'à Casa Del Papa et avoir une extension en direction de la zone de la Bouche du Roi. Vous savez qu'on ne peut pas traverser la Bouche du Roi, simplement parce que c'est un site Ramsar. C'est un site protégé de la biodiversité. Il y a des règles qu'il ne faut pas transgresser. Donc, par rapport à ça, nous sommes en train d'étudier les aménagements qu'il faut faire pour développer également le tourisme dans cette zone. Il reste seulement le 3e segment ; le segment ouest que nous partageons avec le Togo et qui est dans un programme régional WACA dont également les études sont terminées, et dont les travaux vont démarrer si tout va bien dans le dernier trimestre de 2020.

Monsieur le Ministre, nos populations (étaient) hier tristes. Aujourd'hui, elles sont joyeuses de voir quand même que notre côte est plus ou moins protégée, et qu'il y a d'engraisement

Je suis heureux de le constater. Et comme je le disais, l'asphaltage, c'est 10% de visibilité. Nous travaillons pour le maximum de visibilité. On fait pareil dans le domaine des logements, dans le domaine des marchés, et dans le domaine des cités administratives, et autres. Nous accompagnons tous nos collègues qui sont dans le domaine du sport, de la culture pour des travaux de qualité. La marque de fabrique du président Talon, c'est une bonne planification et des travaux de qualité. L'exigence dans le contrôle ! ça, tous ceux qui travaillent aujourd'hui, les entreprises comme les missions de contrôle ont dû l'apprendre à leurs dépens, que ceux qui ne font pas bien leur travail sont remerciés, sans ménagement, que ce soit Béninois ou étrangers, nous n'avons pas d'état d'âme ; et le président est extrêmement exigeant. Nous allons vers des travaux qui vont tripler, quadrupler la durée de vie de nos infrastructures. Anecdotiquement, les gens parlent déjà de l'épaisseur du goudron Talon qui est différent

I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction

1- Textes proposés par l'annonceur

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo
Autre localité du Bénin
Afrique/Europe /Monde
Soutien

1 mois	3 mois	6 mois	1 an
<input type="checkbox"/> 10.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 25.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 45.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 80.000 F Cfa
<input type="checkbox"/> 12.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 30.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 50.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 90.000 F Cfa
<input type="checkbox"/> 15.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 35.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 55.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 120.000 F Cfa
			<input type="checkbox"/> 100.000 F Cfa

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE : TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP (Rép. du Bénin) - Tél: pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre

AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INFOGRAPHIE - EVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

Coronavirus/ championnat national de football

«Je voudrais appeler tout le monde à être responsable pendant cette période

» dixit Marcellin Bocovè



Les championnats nationaux de football de ligues 1, 2 et 3 sont arrêtés depuis près d'un mois. Un arrêt qui fait suite au communiqué de la Fédération Béninoise de Football demandant aux clubs de surseoir à leurs activités en respect des mesures prises par le gouvernement pour limiter la propagation du coronavirus. Comment les acteurs sportifs vivent ce temps et comment feront-ils si la pandémie persiste ? Votre quotidien est allé à la rencontre de Marcellin Bocovè, président de l'Association Vallée Omnisports (ASVO), club de ligue 1 qui nous explique.

Le football est actuellement à l'arrêt à cause du covid-19. En tant qu'acteur direct, dites-nous comment vous vivez la situation ?

Marcellin Bocovè : C'est une situation inédite qui n'était pas prévisible. Nous étions en plein championnat, tout allait si bien et on était à la 19ème journée quand cette pandémie a surgi chez nous. Vu que c'est une question qui touche à la santé nous ne pouvons pas rester insensibles et mettre en danger la vie des joueurs. Ainsi pour accompagner le gouvernement et rester dans la droite ligne du communiqué de la Fédération Béninoise de Football, nous avons dans un premier temps donné aux joueurs une semaine de repos, histoire de mieux appréhender la situation. Malheureusement, au bout de cette période, nous nous sommes aperçus que la pandémie évoluait et que plusieurs cas ont été détectés au Bénin. Cela nous a obligés à demander aux joueurs de se retirer là où ils ne seront pas en danger et de respecter les mesures prises par le gouvernement. Malheu-

reusement, vu que la plupart de nos frontières ont été fermées, certains joueurs étrangers ont été contraints de rester au campement, mais des consignes leur ont été données afin qu'ils puissent respecter les consignes.

Est-ce que vous êtes en contact avec vos joueurs ? Si oui, dites-nous comment se sentent-ils ? Nous sommes toujours restés proches de nos joueurs ; de surcroît, avec cette situation qui a bloquée toutes les activités sportives, nous sommes encore plus près d'eux, même si c'est à distance. Oui, j'ai gardé contact avec mes joueurs et nous discutons de la situation presque chaque jour. Nous leur donnons des conseils afin qu'ils puissent respecter les consignes données. Ils sont frustrés. Nous les comprenons car ils n'étaient pas habitués à ce mode de vie ; leur vie c'est le terrain, jouer au football et aujourd'hui ils se retrouvent sans réellement pouvoir pratiquer leur activité favorite ; c'est frustrant.

Dans la situation actuelle, qu'est-ce qui est fait pour que les joueurs puissent maintenir la forme ?

Avant la dispersion des joueurs, le coach leur a communiqué un programme qu'ils doivent exécuter afin de garder la forme pour qu'après la crise, ils puissent être rapidement opérationnels.

Est-ce que vous ne craignez pas malgré cela une réforme chez les joueurs après cette situation ?

Forcément.... Je pense que ce sera l'une des conséquences du covid-19, parce que mille entraînements individuels ne valent pas une séance collective dirigée par le coach qui a une stratégie de travail avec son effectif.

Est-ce que vous continuez de payer les joueurs malgré la situation ?

La situation actuelle, c'est quasiment un cas de force majeure ; ni les joueurs, ni les présidents de club ne sont responsables de la pandémie. Elle s'impose à tout le monde. Alors devant cette crise, nous avons analysé et nous avons pris la décision au sein de notre équipe de payer les salaires pour nos joueurs pour le compte du mois de mars. Car nous étions déjà vers le 20 mars 2020 quand nous avons décidé d'arrêter les activités. Je pense que c'est déjà un effort de la part des dirigeants que nous sommes. Maintenant, si cette situation perdurait, nous ne pourrions continuer de supporter les charges salariales. Sans un soutien spécial de l'Etat ou des instances faïtières du football, aucun club béninois n'a les moyens pour faire face indéfiniment à ces charges. Mais, nous n'en sommes pas encore là. On appréciera au moment opportun, notre souhait est que cette pandémie soit vite maîtrisée pour que les activités reprennent, ce sera le bien des joueurs et des dirigeants de clubs que nous sommes.

Avez-vous un appel à lancer à l'endroit des amis sportifs ?

Cette pandémie, nous ne voyons pas encore sa gravité ici. Mais quand nous suivons les médias étrangers, on voit que les conséquences, en termes de pertes de vies humaines, sont immenses. Je voudrais appeler tout le monde sportif à être responsable pendant cette période en respectant les mesures qui ont été prises par nos gouvernants. Aucun sacrifice ne sera de trop car nous parlons de la vie des êtres humains. Pour pratiquer le football, il faut des hommes et des femmes en bonne santé. Donc, que chacun respecte les mesures préconisées et nous nous retrouverons bientôt sur les stades pour vivre notre passion commune. Flavien Atchadé

Journée Internationale du sport au Bénin

Imorou Bouraïma, appelle à la pratique du sport individuel, et annonce le report de l'édition 2020



Prévu pour démarrer le 6 avril dernier, les activités entrant dans le cadre de l'édition 2020 de la journée internationale du sport au service du développement et de la paix qu'organise le comité national olympique et sportif Béninois (CNOS- BEN) avec le financement du Fonds national de développement des activités de jeunesse, des sports et des loisirs (Fndajsl) sont renvoyé au calant grec. Suite à ce report, sur la radio nationale, le directeur délégué dudit Fonds, Imorou Bouraïma est revenu sur les raisons dudit report. « Malheureusement, nous avons été obligés de reporter les activités qui ont été prévues cette année pour commémorer cette édition de la Journée Internationale du sport au service du développement et de la paix pour des raisons sanitaires que traverse le monde entier », a fait

savoir le directeur délégué Imorou Bouraïma, avant de rappeler le menu de la journée qui devait être marquée par une marche ainsi que des séances de réflexion qui regrouperont toutes les couches sociales du Bénin. « Nous avons prévu que cette journée soit des moments réflexion et de partage des informations avec tous les acteurs sportifs, les fédérations sportives, tous les acteurs politiques, les députés, les maires, même le corps diplomatique. Il sera alors question d'organiser des communications pour tous ces acteurs pour pouvoir véritablement poser les problématiques qui concernent bien sûr le développement du sport au service de la paix », a poursuivi le directeur qui a également souligné l'importance de la pratique des activités sportives. « Le sport peut se faire chez soi, malgré la fermeture des terrains » Et pour lui, le sport constitue un vecteur de communication sans équivalent et permet de faire véhiculer des messages de paix qui contribuent à développer l'homme et par conséquent la Nation. A cet effet, il a invité le peuple béninois, chacun pris indi-

viduellement, à s'adonner à la pratique du sport. « Je ne vous apprend rien en disant que le sport a beaucoup contribué à la paix dans le monde, surtout chez nous. Je me rappelle du jour où le Bénin jouait son dernier match contre la Zambie, un match comptant pour les qualificatifs de la CAN 2004 (la première CAN du Bénin) au stade de Kouhounou, tout le monde uni derrière le onze national avec comme seul objectif, la qualification du pays. Tout récemment, nous avons vécu la même sensation au stade de l'Amitié Général Mathieu Kérékou contre l'Algérie pour la CAN 2019 », a rappelé le directeur délégué du Fndajsl. Il faut rappeler qu'il a donné les motivations du Fonds à financer ces activités chaque année. « Le Fonds national de développement des activités de jeunesse, des sports et des loisirs se retrouve très bien dans sa vision de promotion et de développement du sport au Bénin en restant aux côtés du Cnos Ben pour pouvoir célébrer cette journée », a conclu Imorou Bouraïma. F.A.

Infos / Football de Table

Délano Kiki, élu membre de la Confédération



La RDC a abrité en février dernier les travaux du Congrès constitutif de la Confédération africaine de Football de Table. À l'occasion, divers sujets ont été abordés et le bureau de la Confédération mis en place. À l'issue des échanges, Délano Kiki, président de la Fédération béninoise de Football de Table a été désigné Trésorier général de la Confédération.

Du jeudi 13 au dimanche 16 février 2020, Kinshasa avait accueilli les travaux du Congrès constitutif de la Confédération africaine de Football de Table. Le Congrès s'est tenu grâce à l'implication et au financement du Gouvernement Congolais qui a pris en charge les dépenses liées à son organisation. En représentation du Bénin, Délano Kiki, président de

la Fédération béninoise de Football de Table a assisté aux échanges.

Divers sujets ont été abordés au cours des discussions. Dans un premier temps, le bureau de la Confédération fut installé. L'Honorable Ilanga Bienvenu du Congo-Kinshasa est nommé président. Le Secrétariat général est assuré par le Camerounais Jules Epotie et le poste de Trésorier général est revenu au Béninois Délano Kiki. Le bureau ainsi mis en place, d'autres questions ont été soulevées.

Par rapport au siège de l'institution, la Fédération de Football de Table de la République démocratique du Congo qui est candidate pour l'abriter, a reçu un avis favorable du Congrès. Aussi, les acteurs envisagent organiser la 1ère édition de la Coupe d'Afrique des nations de Football de Table en 2022 dans un autre pays outre celui qui abrite le siège. « Cette compétition sera la vitrine de notre sport en Afrique, mais celle-ci n'est que la finalité du développement de la pratique sportive sur tous les territoires » ; fait savoir Délano Kiki.

Oswald Homeky

« Monsieur Jacques Bessan a été bel et bien payé ».



Le ministre des sports a réalisé ce week-end, une sortie médiatique très attendue. Reçu sur l'émission week-end à tout vent, Oswald Homeky s'est prêté aux questions des journalistes. Il s'est prononcé sur l'actualité sportive du pays. Saisissant l'occasion, il a aussi tiré au clair, la rumeur concernant les primes impayées des Écureuils. Tous les amoureux du cuir rond gardent encore en mémoire la belle épopée des Écureuils du Bénin de l'autre côté du Nil durant la dernière Coupe d'Afrique des Nations. Si la campagne a été belle et que les Écureuils se sont hissés jusqu'aux quarts de finale, une rumeur concernant le non paiement des primes des joueurs, entache depuis quelques temps le souvenir

des supporters. Invité sur l'émission week-end à tout vent, en fin de semaine dernière, le ministre béninois des sports interrogé sur la question a tenu à clarifier la situation.

La polémique s'est grandement accrue par rapport à Jacques Bessan. Dernièrement, le supposé non paiement des primes du joueur a secoué les supporters béninois. En réponse à la rumeur, Oswald Homeky affirme : « Monsieur Jacques Bessan a été bel et bien payé ». Une réponse claire et sans équivoque qui balaie d'un vent limpide toute la rumeur. Tous les joueurs de la sélection nationale seraient donc entrés en possession de leurs primes pour la belle campagne continentale réalisée. Le Ministre a également expliqué que ce sont pour des raisons de confidentialité que les modalités de paiement des Écureuils n'ont pas été révélés à tous. Voilà qui devrait faire la lumière et dissiper tout doute du coeur des supporters.

Jean Christo DEGUENON

Coronavirus

Appolinaire Danvidé se livre sur l'impact de la crise sanitaire



Le Coronavirus secoue grandement le monde entier depuis des mois déjà. La pandémie devenue mondiale a complètement gelé le football. L'international béninois Appolinaire Danvidé s'est livré à notre rédaction. Il s'est prononcé sur la situation de crise et son impact sur son quotidien.

La crise sanitaire mondiale plonge le football dans une grande léthargie. Les footballeurs sont les premiers touchés par cette situation. Loin des prés, leur quotidien se voit complètement métamorphosé. L'international béninois Appolinaire Danvidé, est lui aussi,

comme ses coéquipiers de Heartland éloigné des terrains depuis la suspension du championnat nigérian de football. Une situation inédite que le défenseur béninois ne vit pas vraiment bien.

« Franchement cette situation nous met dans une galère totale » confie-t-il d'entrée. Il poursuit en expliquant : « Pas d'entraînement, pas de match, c'est vraiment compliqué. D'autant plus que nous sommes heureux seulement quand nous sommes sur le terrain à pratiquer le métier que nous aimons tant. C'est donc dommage que tu te réveilles et tournes en rond dans ta maison. C'est énervant et fatigant ». C'est donc dire que le défenseur béninois vit vraiment mal cette période d'arrêt des championnats.

Le natif de Soubre comprend cependant l'enjeu et la situation. Il espère ainsi donc que la situation s'apaise bientôt. « On prie pour que tout rentre dans l'ordre afin que les gens retrouvent la santé et que cette épidémie soit éradiquée définitivement. Que Dieu nous vienne en aide » a-t-il lancé en fin d'entretien.

José TONATO ministre du Cadre de vie sur Rupture An 4 « Rien n'est trop beau, rien n'est trop grand pour le Bénin »

des autres goudrons par exemple.

Monsieur le Ministre, autre volet des réformes et actions engagées au ministère du Cadre de Vie et du Développement durable, c'est bien sûr les marchés modernes et les logements sociaux. Où en êtes-vous Monsieur le Ministre ?

Sur les marchés, je l'ai abordé brièvement. C'est un programme qui débouche sur le déménagement définitif du marché Dantokpa. Mais avant, vous savez, le marché Dantokpa a du gros, du semi-gros, du détail. Nous y avons du commerce noble et consorts. Et c'est pour ça qu'on a un programme en 3 parties :

- 1re partie : la rénovation des marchés urbains. Actuellement à Cotonou, nous avons lancé 9 marchés qui sont en cours de construction, pour lesquels nous avons pratiquement multiplié par 1 fois ½ voire plus d'1 fois ½ leurs capacités d'accueil ; et ceux qui font le détail à Dantokpa vont être accueillis par ces marchés-là ;

- le 2e pan, c'est le marché de gros d'Akassato que nous avons appelé la plateforme agroalimentaire du Grand Nokoué. Ce sera le marché de gros le plus moderne de toute notre sous-région. L'appel d'offres est déjà lancé pour ceux qui suivent ça ; et normalement, au bout de 90 jours, le chantier démarre pour 12 mois. Pourquoi 12 mois ? Parce que c'est une super structure légère, c'est une plateforme béton et infrastructures, ensuite le marché de gros est comme un kit qu'on vient monter dessus. Ça veut dire que d'ici à la fin de l'année 2021, nous aurons notre marché de gros ;

- et enfin la construction d'un mall et d'une galerie commerciale sur l'esplanade du stade Général Mathieu Kérékou pour accommoder le commerce moderne et le commerce noble concernant les cosmétiques, les bijoux et les textiles. Tout cela est lancé, et c'est quand ces projets seront terminés que le déménagement sera fait, et enfin l'aménagement de la berge et de tout ce qui occupe aujourd'hui la place Dantokpa va se faire.

Donc, le programme de construction des marchés suit son cours. Il impacte également d'autres villes puisque nous avons 20 marchés. Il y a cinq marchés régionaux. Vous avez Azovè, Houégbo, Glazoué, Porto-Novo, Abomey et consorts. Il y a un marché à Parakou aussi parce que l'activité économique, ce n'est pas que Cotonou. C'est tout le territoire national.

Il en est de même pour le pro-

gramme de logements qui est un programme jamais mis auparavant en œuvre au Bénin. Je l'ai dit : de 1960 à 2016, on n'a pas construit plus de 3.000 logements au Bénin. Aujourd'hui, nous avons lancé un programme de 20.000 logements. Nous avons bouclé le financement pour les 12.000 logements qui sont sur le site de Houèdo. C'est une véritable ville nouvelle, une ville aux normes écologiques qui va s'implanter à Houèdo. La viabilisation primaire est presque terminée. La viabilisation secondaire et tertiaire est en cours. Les premiers lots de 3.000 logements sont déjà passés, et le chantier a commencé. La base-vie est presque terminée également ; et par lots de 3.000, les appels d'offres sont déjà préparés pour être lancés. En plus de ça, nous démarrons en même temps les sites de Porto-Novo et de Parakou. Et enfin, nous finirons par les autres centres. Donc, le programme de logements aussi qui est un programme qu'accompagnent un financement innovant et un mode d'accès innovant, c'est le seul programme en Afrique où vous n'aurez pas besoin d'un apport initial pour entrer. Vous rentrez dedans, vous commencez à payer un loyer comme si vous louez chez quelqu'un. Au bout de 15 ans, vous êtes propriétaire de la maison.

Vous avez mené des études d'impact environnemental ?

Les études d'impact environnemental sont menées, et les études techniques, les missions de contrôle sont en place. Le Bureau de Contrôle (BCT) est en place. Toutes les normes et garanties sécuritaires, 1re préoccupation du gouvernement et du chef de l'État, sont balisées pour que ces projets se conduisent dans les meilleures conditions de sécurité et de confort pour que le produit à livrer soit des meilleurs. Nous pensons qu'avant la fin de cette année 2020, le 1er lot de 500 logements de Houèdo sera livré. On pourra avoir ça.

Alors Monsieur le Ministre, il y a quand même une question que je vais vous poser : c'est par rapport au siège de l'Assemblée nationale. Vous savez, par le passé, il y a eu beaucoup de remous par rapport à cette affaire-éléphant blanc. Mais après, on ne dit plus rien. C'est quoi ? C'est fini cette affaire-là ?

Ce n'est pas fini. Vous savez que tant qu'on n'est pas sorti du laboratoire comme on le dit, on ne parle pas beaucoup. Ce projet, l'audit a été fait. La conclusion est qu'il ne faut pas construire sur ce site. Donc, le Gouvernement s'est retiré de ce site pour l'instant. Les suites judiciaires continuent. Nous avons

identifié un autre site de 7 hectares en plein cœur de Porto-Novo, entre l'actuel siège de l'Assemblée nationale et le lycée Béhanzin. Nous avons recruté un maître d'œuvre qui est un architecte international, Francis Kéré, vous connaissez peut-être. C'est lui qui a fait le célèbre parc Aga Khan du Mali. Donc, cet architecte qui est un Burkinabè basé à Berlin a livré son APS, son avant-projet sommaire que nous sommes en train, sur instructions du chef de l'État, de présenter à l'Assemblée nationale. Nous sommes en train de recueillir actuellement les commentaires de l'Assemblée nationale. L'objectif que nous avons, l'objectif qui nous a été fixé, pour être précis, par le chef de l'État, c'est de lancer l'appel d'offres au plus tard en septembre pour que les travaux démarrent à la fin de l'année pour 24 mois.

Ça veut dire que même l'actuelle mandature peut entrer dans ce nouvel hémicycle ?

Fin décembre 2022, nous donnons les clés du nouvel hémicycle à l'Assemblée nationale.

Alors, Monsieur le Ministre, votre département, c'est aussi la protection de l'Environnement. Je veux parler bien sûr des ressources naturelles, nos parcs comme Pendjari, il y a beaucoup d'actions qui sont menées. Est-ce qu'il y a d'autres actions pour donner un peu plus de sécurité ? Parce que c'est quand même quelque chose que notre pays brandit chaque fois

Malgré l'accident du 1er mai 2019, le parc Pendjari a atteint vraiment, en termes de conservation de la biodiversité, un niveau de croisière. Toutes les espèces menacées ont recommencé à se reproduire. Tout se passe bien. Les installations continuent. Malheureusement, les conditions sécuritaires ont fait qu'on a dû installer une bande de sécurité, un espace-tampon entre nous et les pays du Nord. Toujours est-il que, dans cette accalmie, nous avons été instruits pour poursuivre le développement et l'aménagement du parc. Mieux, nous allons démarrer un plan d'investissement prioritaire sur le parc W. Vous savez que le W, la Pendjari et Arly font partie désormais du patrimoine mondial de la biosphère ; et donc, c'est pour étendre sur le W qui est beaucoup plus grand que la Pendjari les travaux d'aménagement que nous avons démarré à la Pendjari. Je pense qu'aujourd'hui ce qui se fait en matière de conservation dans cet espace-là fait honneur au Bénin et à la sous-région. Le parc Pendjari va être le plus beau parc animalier de l'Afrique de l'Ouest sous peu.

Aujourd'hui, on a aussi entendu que le FNEC a été accrédité au Fonds vert et aussi au Fonds d'adaptation. Quelle grande joie pour notre pays et pour le ministère du Cadre de Vie !

Oui, c'est la première institution nationale publique de l'Afrique de l'Ouest à être accréditée au Fonds vert pour le climat. Aujourd'hui, le FNEC peut financer des projets à hauteur de 10 millions de dollars, donc près de 7 milliards de F.CFA. Autant de projets ! C'est illimité. Il suffit de soumettre et de faire conduire la procédure par le FNEC. Les projets peuvent provenir des collectivités locales, des ONG, des associations, du privé. Nous sommes outillés aujourd'hui. Mieux, le FNEC vient d'être ré-accrédité au Fonds d'adaptation toujours pour le même plafond de 10 millions de dollars. Nous avons beaucoup d'outils. Nous avons beaucoup travaillé à la mobilisation de la finance climatique, chose rare dans notre zone. Nous avons décroché à la banque 75 millions de dollars pour la restauration de nos forêts classées. C'est le plus gros projet forestier de l'Afrique de l'Ouest. Ce projet a démarré, se met en œuvre, et nous pensons que sur le front de l'environnement et de la conservation de notre biodiversité, nous commençons à tenir le bon bout.

Je n'allais pas vous laisser sans poser cette question. C'est par rapport aux sachets plastiques. Monsieur le Ministre, vous savez, quand on parle des déchets, les sachets plastiques dans notre pays, on a tout fait. Mais apparemment, les sachets ne sont pas partis. Ils sont toujours là, têtus !

Têtus ! Têtus parce que nous venons de loin. Nous avons les lois. Nous sommes en train de mettre en place les décrets, donc, l'arsenal réglementaire. Mais vous savez, si vous prenez une loi et que tout l'arsenal et les dispositions de mise en œuvre n'est pas disponible... Il nous faut avoir du biodégradable à Tchoumi-Tchoumi à un prix abordable, il nous faut accompagner l'exportation, la production. Aujourd'hui, nous travaillons avec tous les acteurs pour que progressi-

vement on y arrive. La loi est déjà en vigueur. La coercition n'a pas encore commencé.

Elle n'est pas respectée cette loi. Je ne serai pas aussi catégorique que vous parce que moi j'observe bien que la pression baisse, ça diminue. Ce n'est peut-être pas assez vite. Mais j'ai bon espoir que tous les Béninois sont sensibles à leur environnement. Tout le monde va participer et nous accompagner pour que nous ayons un environnement sain, et surtout gagner la lutte contre le sachet plastique.

Monsieur le Ministre, pour finir, outre ces grands chantiers qui vous attendent encore, quels sont les autres défis et perspectives pour ce secteur d'activités qui est le vôtre ? Nous n'avons qu'un seul défi en ce qui nous concerne au ministère du Cadre de Vie : c'est l'amélioration des conditions de vie des populations. Nous sommes fondamentalement calés sur le pilier 3 du PAG, et l'axe stratégique qui est l'aménagement équilibré et durable de l'espace national. Ça, c'est transversal, et nous continuerons de tenir de façon aussi rigoureuse l'ensemble de ces projets dans le domaine de l'aménagement du territoire, dans le domaine du développement urbain, dans le domaine de l'habitat (c'est là où les populations nous attendent), également dans le domaine de l'environnement. Nous devons travailler à réduire notre empreinte carbone pour que le Bénin soit un pays moderne en matière de mise en œuvre des stratégies de développement durable. Aujourd'hui, le gouvernement a fait un effort dans ce secteur de plus de 750 milliards de F.CFA. Nous avons créé plus de 28.000 emplois quand nous faisons la sommation de tous nos projets. Nous voulons maintenir la barre à ce niveau parce qu'il reste tellement de choses à faire qu'on n'a pas droit au repos. Nous espérons vraiment que le mauvais vent qui souffle va tomber très vite pour nous permettre de recouvrer toutes nos capacités d'action et de travailler pour le bonheur des populations du Bénin.

Monsieur le Ministre, on vous remercie pour cet entretien



LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE LA PANDÉMIE DU CORONAVIRUS 2019 (COVID-19)

La CEDEAO poursuit son appui aux états membres

La CEDEAO continue de suivre avec une grande attention l'évolution de la pandémie de la maladie à Coronavirus dans le monde et particulièrement en Afrique de l'Ouest. A la date du 05avril 2020, les 15 Etats membres sont touchés par la pandémie et comptent 1 739 cas de contamination confirmés, 55 décès et 328 personnes guéries. Il est à noter qu'environ 95% des-décès concernent des patients en situation de comorbidité. Face à l'expansion de la Pandémie, la Commission de la CEDEAO réaffirme sa solidarité aux Etats membres et salue l'ensemble des mesures déjà prises pour freiner sa propagation et prendre en charge les malades. Elle reste déterminée à les soutenir dans la lutte contre cette pandémie. A ce titre, l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS), son Institution spécialisée de la santé chargée d'assurer la coordination de la riposte au niveau Régional, à élaboré avec l'ensemble des Etats membres, un Plan Stratégique Régional. L'OOAS a ainsi déjà procédé à l'achat et à l'envoi, dans les 15 Etats membres, de : - 30 500 kits de tests de diagnostics ; - 10 000 Equipements de Protec-

tion Individuelle (EPI) (Combinaisons, Tabliers, Robes, Gants,Lunettes de protection, Chaussures) ; - 740 000 comprimés de médicaments (Chloroquine et Azithromycine) ; Des commandes ont été passées pour l'acquisition au profit des Etats membres de : - 240 000 kits de diagnostics ; - 240 000 kits d'extraction ; - 250 000 équipements de transports des échantillons viraux ; - 285 100 Equipements de Protection Individuelle (EPI) ; - 268 1000 masques pour le personnel médical (Masques faciaux, Masques chirurgicaux,Masques faciaux intégraux) ; - 120 respirateurs ; - Plusieurs milliers de litres de gels hydro-alcooliques et de désinfectants. C'est le lieu de remercier tous nos partenaires avec lesquels nous travaillons, pour leur soutien financier et technique à la Communauté en ces moments difficiles. Unis, nous gagnerons la bataille contre le COVID 19. S.E. Jean-Claude Kassi BROU, Président de la Commission de la CEDEAO. 06 avril 2020.

Union européenne /COVID-19 Les plans d'une réaction énergétique et ciblée

Dans un communiqué de presse rendu public par la présidente de la Commission européenne, Mme Ursula von der Leyen et le Haut représentant et vice-président, M. Josep Borrell, suite à la présentation ce 8 avril des plans d'une réaction énergétique et ciblée de l'Union européenne destinée à soutenir les efforts déployés par les pays partenaires pour faire face à la pandémie de la COVID-19, l'institution révèle son action. L'action collective de l'UE vise-

ra principalement à répondre à la crise sanitaire actuelle et aux besoins humanitaires qui en découlent, à renforcer les systèmes de santé, d'approvisionnement en eau et d'assainissement des pays partenaires, ainsi que les capacités de recherche et de préparation de ces pays face à la pandémie, et à atténuer les conséquences socioéconomiques de la crise. Pour soutenir ces actions, l'UE apportera aux pays partenaires un appui financier de plus de 15,6 milliards d'euros provenant de ressources existantes de l'action extérieure. Avec nos partenaires, nous veillerons à ce que le financement substantiel de l'UE qui leur est déjà alloué serve à les aider à faire face à l'impact du coronavirus.

Commission européenne - Communiqué de presse Coronavirus: la réaction mondiale de l'UE face à la pandémie

Un accord sera et sera à nos partenaires pour leur permettre de faire face à cette pandémie, une contre les ressources de l'Union, de ses Etats membres et d'institutions financières, notamment le Fonds européen d'investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement afin de soutenir les pays partenaires et de répondre à leurs besoins à court terme, ainsi que de leur offrir des perspectives structurelles à plus long terme sur la stabilité et l'emploi. Les premiers envois de mesures "Team Europe" sont déjà en cours de mise en œuvre dans le domaine médical: balais stériles, à l'UE et au Sud.

Message SBEE COVID-19. SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE. Cotonou, le 23 Mars 2020. COMMUNIQUE. La Société Béninoise d'Energie Electrique communique : Depuis quelques semaines, le monde entier vit sous la hanche du COVID 2019. Le Bénin, notre pays n'est pas épargné. Face à la propagation de la pandémie du virus et pour éviter des risques de contagion, la SBEE, conformément aux décisions du gouvernement, invite sa clientèle à respecter rigoureusement les mesures d'hygiène et de sécurité. Elle rassure, des dispositions subséquentes prises pour sécuriser aussi bien sa clientèle, que son personnel au niveau de la Direction Générale, des Directions Régionales et surtout des agences, et autres points d'encaissements sur l'ensemble du territoire national. La Direction Générale félicite et encourage ses clients à prioriser leurs opérations d'achat de crédit pour compteurs à prépaiement, via les réseaux GSM MOOV et MTN, et à se rapprocher des services de la SBEE et de ses agences en toute quiétude pour le paiement de leurs factures, ou pour d'autres services, dans le respect strict des consignes de distanciation et de rassemblement. La Direction Générale de la SBEE compte sur sa clientèle pour le respect des consignes sur ses différents sites. Chaque client compte pour la SBEE. Protégeons les autres en nous protégeant. La SBEE des hommes à votre service.

SBEE/COVID-19 Les coupeurs en confinement, pas de coupures

ros provenant de ressources existantes de l'action extérieure. Sur les 15,6 milliards d'euros prévu pour cet ensemble de mesures, 3,25 milliards d'euros sont acheminés vers l'Afrique, dont 2,06 milliards d'euros pour l'Afrique subsaharienne et 1,19 milliard d'euros pour les pays du voisinage d'Afrique du Nord.

Le nombre de mesures pour sécuriser le personnel et les clients contre la pandémie, les coupeurs de la société béninoise d'énergie électrique sont désormais (SBEE) en confinement strict pour les clients. Donc pas de recouvrement. Les débiteurs insolubles vont jubiler. Mais juste pour quelques jours.

SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE. DIRECTION COMMERCIALE ET DE LA CLIENTELE. Les coupures en confinement, pas de coupures. A en croire la note 653/202/SBEE/DG/SG/DCC/SP, adressée à tous les directeurs régionaux par le Directeur commercial et de la clientèle (DCC), Michel Bergamin instruit ses collaborateurs à la suspension provisoire de coupures pour non-paiement. En effet, c'est en vue d'accompagner le gouvernement dans la gestion de la crise de corona virus COVID-19 et tenant compte l'impact économique et social des mesures prises par l'Etat vis-à-vis des populations et conformément au recommandations du dernier Codir du mercredi 25 mars 2020 qu'il invite à sursoir provisoirement à toutes actions de recouvrement forcé en ces moments critiques.

REUNION ET REACT. - Assurer les efforts conjoints en matière d'information et de sensibilisation concernant les mesures de prévention de la pandémie de la COVID-19 et encourager la population à respecter les consignes. - Assurer l'activation, au fur et à mesure de la pandémie de COVID-19, de plans de secours de secours d'urgence, notamment dans le domaine de la santé, de la sécurité et de la protection civile. - Assurer la mise en œuvre de mesures d'urgence et de secours d'urgence, notamment dans le domaine de la santé, de la sécurité et de la protection civile. - Assurer la mise en œuvre de mesures d'urgence et de secours d'urgence, notamment dans le domaine de la santé, de la sécurité et de la protection civile.

Des sommes versées pour femmes, hommes et zomidjan

Selon les mesures prises par le gouvernement togolais, les femmes recevront 12250f, les hommes 10500f et les zomidjan 20000f chaque deux semaines durant toute la période d'urgence sanitaire. Pour accompagner et réduire les coûts d'électricité, d'eau et surtout l'inflation galopante au Togo, le programme NOVISSI a été initié. Faure Essozimna Gnassingbé, président

du Togo, a pris les mesures pour les citoyens empêchés de vaquer à leurs occupations. Ce programme est pour tous les togolais âgés de 18 ans et plus détenant sa carte d'électeur. Il a pour but d'accompagner les femmes avec une somme de 12250f CFA, les hommes avec une somme de 10500f CFA et les zomidjan avec une somme de 20000f CFA. Très conscient que le coronavirus a touché plusieurs

secteurs d'activité privée en occurrence les ouvriers et artisans, le gouvernement pense que cette mesure aidera les couches vulnérables à subvenir à leurs besoins. Enfin, le gouvernement togolais fera le versement tous les deux semaines sur les portes monnaies électroniques. Il recommande de privilégier les transactions électroniques lors de l'utilisation de l'aide pour les besoins. Aristide ABIDJO



Lutte contre le COVID-19 à Aného

Le maire Alexis Akérébourou, sensibilise et fait des dons pour le lavage des mains.

Hier, jour du marché élevegnon d'Aného. Me Alexis Akérébourou, maire de la ville d'Aného était aux côtés des usagers du marché pour les sensibiliser sur l'importance du port des masques et le respect des mesures d'hygiène pour éviter d'être contaminé du virus. Après cela le maire fait don des matériels d'hygiène pour le marché afin de permettre à tous les usagers du marché d'être en bonne santé en respectant les règles prescrites. Après le marché un tour dans les quartiers et périphéries de la ville d'Aného a permis au maire Alexis Akérébourou de se faire écouter. Plusieurs points d'hygiène sanitaires pour



le lavage des mains ont été installés par le maire pour permettre à la population de lutter contre le COVID-19 dans la ville d'Aného. Un acte salué par la population

de la ville d'Aného à travers son maire Alexis Akérébourou.

Aristide ABIDJO

COVID-19

Un maire d'Ukraine fait creuser des tombes pour inciter au confinement

Un maire ukrainien a fait creuser des centaines de tombes en raison de l'épidémie du coronavirus et afin d'inciter la population à respecter le confinement, une mesure controversée, la ville qu'il dirige, Dnipro, n'ayant jusqu'ici enregistré aucun décès. Au total, 615 tombes ont été creusées dans plusieurs cime-

tières et 2.000 sacs mortuaires étanches préparés dans cette citée industrielle de près d'un million d'habitants (centre-est), a indiqué à l'AFP Ioulia Vitvitska, porte-parole de la mairie. L'initiative a été lancée par le maire Boris Filatov, un riche homme d'affaires haut en couleur, très actif sur les réseaux

sociaux. «À ceux qui ne comprennent toujours pas: nous nous préparons au pire», a-t-il écrit sur Facebook le 2 avril, annonçant vouloir creuser ces centaines de tombes et exhortant les citoyens à obéir aux règles d'isolement à domicile, souvent négligées par la population.

Roumanie

Dix nouveaux-nés positifs au coronavirus, enquête à la maternité

«Les mamans sont négatives, les bébés en revanche sont positifs», a déclaré tard lundi soir le ministre de la Santé Nelu Tataru, soulignant que les bébés avaient été «en contact avec le personnel médical» de l'hôpital de Timisoara dans l'ouest du pays. Les nouveaux-nés sont en bonne santé et ne présentent pas de

symptômes. Neuf d'entre eux et leurs mères ont quitté la maternité et ont été placés à l'isolement chez eux. Ils seront tous retestés dans les jours qui viennent, a précisé le ministre. Il a pointé du doigt «des défaillances dans l'activité, aussi bien des responsables de la maternité que de la direction locale de santé

publique» (DSP) et promis des mesures sévères. «Le personnel ne portait pas de masque. Nous avons appris de manière non officielle mercredi qu'il y avait un cas de coronavirus. Jeudi, l'hôpital a été désinfecté avec nous à l'intérieur», a-t-elle raconté.

Le Premier ministre Boris Johnson admis en soins intensifs «Son état s'est détérioré», commente son porte-parole

La santé de Boris Johnson, malade du Covid-19, s'est brutalement dégradée: le Premier ministre britannique est en soins intensifs mardi matin, alors que les Etats-Unis comptent déjà plus de 10.700 morts et que la décrue espérée ne s'est pas vraiment confirmée en Europe.

L'admission du Premier ministre Boris Johnson en soins intensifs suscite une forte inquiétude au Royaume-Uni et au-delà, et montre à quel point le coronavirus peut durement atteindre des sujets en bonne santé, qu'ils soient anonymes ou puissants.

Lundi, au cours de l'après-midi, l'état de santé du Premier ministre s'est détérioré et, sur le conseil de son équipe médicale, il a été transféré au service des soins intensifs de l'hôpital», selon son porte-parole.

Diagnostiqué positif au Covid-19 le 27 mars, le chef de gouvernement conservateur avait refusé de s'arrêter de travailler, depuis ses appartements de Downing Street.

Gravement malade Au bout de 10 jours, dimanche, il avait été hospitalisé «pour des examens». Une «mesure de précaution», officiellement. Le lendemain, il n'allait pas mieux, bien au contraire. «Cela ne fait aucun doute que la tournure prise par les événements signifie que Boris Johnson est gravement malade», estimait lundi soir Derek Hill, professeur d'imagerie médicale à l'University College de Londres, cité par Science Media Centre. La reine Elisabeth II est tenue informée de l'état de santé de son Premier ministre, selon le Palais de Buckingham. Et Dominic Raab, ministre des Affaires étrangères, le remplace «là où c'est nécessaire», a précisé le porte-parole de M. Johnson. La première tâche pour M. Raab est de présider ce mardi la réunion quotidienne d'urgence regroupant des ministres, le principal responsable médical et le conseiller scientifique.

Boris Johnson a ignoré les conseils sanitaires à ses propres périls

Connu pour n'avoir jamais ménagé sa peine, l'excentrique politicien avait tenté de masquer ses attermolements face à la crise sanitaire en clamant n'avoir aucune crainte de monter en première ligne. «J'ai serré la main de tout le monde», y compris de malades, déclarait-il le 3 mars en racontant sa visite à un hôpital.

Bien que ce ne soit pas là qu'il a contracté la maladie, vu le délai d'incubation, Boris Johnson a ignoré les conseils sanitaires à ses propres périls», commentait The Independent quand le diagnostic est tombé fin mars. Son obstination à rester aux commandes n'avait aucunement surpris les Britanniques: ni ses partisans qui louent son engagement, ni ses adversaires qui cri-

tiquent son ambition dévorante. En revanche, l'annonce de lundi «était inattendue», d'après le Telegraph. 5.400 décès au Royaume-Uni Les unes des journaux britanniques mardi étaient presque toutes barrées des mêmes mots: «soins intensifs». Le Daily Mirror et le Daily Star allaient plus loin, parlant de «combat pour sauver sa vie». D'après une source gouvernementale, le Premier ministre reste «conscient» et son transfert, intervenu vers 19h00 (18h00 GMT), a été décidé «par précaution au cas où il aurait besoin d'un respirateur». Le Pr Hill affirmait avoir des renseignements selon lesquels il bénéficie d'un «type d'assistance respiratoire appelé ventilation en pression positive continue (CPAP), communément employé dans le traitement de l'apnée du sommeil obstructive. L'expérience en Italie et dans d'autres pays européens montre que le CPAP peut être efficace pour les patients atteints du Covid-19, au moins dans un premier temps». Avec le prince héritier Charles, qui est rétabli, M. Johnson est l'une des plus de 50.000 personnes testées positives au Royaume-Uni depuis le début de l'épidémie. Près de 5.400 d'entre elles en sont mortes. Des témoignages de soutien du monde entier La nouvelle «illustre à quel point ce virus ne fait aucune différence entre les gens. N'importe qui, où que ce soit, y compris les plus privilégiés dans notre société, peut être affecté et tomber gravement malade», a souligné une professeur de médecine de l'université d'Edimbourg, Linda Bauld. M. Johnson a vu affluer les témoignages de soutien des dirigeants du monde entier. «Tous les Américains prient pour son rétablissement», a déclaré le président américain Donald Trump. «Je lui souhaite de surmonter cette épreuve rapidement», a écrit le président français Emmanuel Macron. «Mes pensées vont à Boris Johnson et à tout le peuple britannique», a confié le Premier ministre italien Giuseppe Conte.